

FORMULAIRE DE DON 2020

Prénom/Nom : Raison Sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ad mail : Tél : Date, signature et cachet :

Le :

- Soutien bienfaiteur** : don à partir de 50€

Nos bienfaiteurs apparaissent sur nos dépliants Saison et sur nos flyers associés à chaque date. Une à trois invitations par saison selon le don est attribuée à chaque bienfaiteur.

- Soutien mécène** : don à partir de 300€

Nos soutiens mécène apparaissent sur nos supports de communication avec leur logo. 5 invitations par saison par tranche de 300€ sont attribuées à chaque soutien mécène.

- Mécénat culturel** : don à partir de 600€

L'acte de mécénat culturel est un partenariat à la fois désintéressé et engagé dans l'action culturelle sous toutes ses formes. Il relève d'un souhait durable d'accompagner la structure dans son développement. Le logo de l'entreprise apparaît sur nos supports de communication. Invitation pour deux personnes à l'année attribuées à la personne morale.

- Parrainage d'un concert ou d'un spectacle** : don à partir de 600€ lié à un Pack-Promo
-12 invitations au minimum, boissons et accueil privilégié
-Un espace réservé « Placement Privilège » dans la salle ou sur le site
-Un espace publicitaire sur nos supports de communication et à l'entrée de la salle ou du site (support au choix de l'entreprise : roll-up, banderole, affiche...)

- Je souhaite avoir de plus amples informations** avant de prendre un engagement

A RETOURNER à : Association Algorithme, Hôtel de Ville, 81370 Saint-Sulpice La Pointe
Accompagné de votre paiement par chèque à l'ordre de l'association

Vous souhaitez nous rencontrer, contactez-nous par mail à algorithme81@gmail.com ou par téléphone au 06 21 600 176 (Olivier) – 06 21 05 11 79 (Fred) – 07 52 607 063 (Arnaud)
Nous rejoindre lors d'un prochain spectacle est encore mieux !

ALGORITHMME est une association à but non lucratif, organisme d'intérêt général,
Agréée par les Services Fiscaux pour recevoir des dons et faire bénéficier à ses donateurs d'une déduction fiscale
(60% pour une personne morale, et 66% pour une personne physique dans la limite de 20% du montant de l'impôt sur le revenu)